

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 - »
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr. »
UN AN..... 6 - »

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —
Elles sont reçues:
à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonneval)

ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

16 Floréal an 97.

Cent Ans Après!

Nous sommes au cinq mai 1889, un siècle après l'ouverture des Etats-Généraux qui s'étaient réunis en jurant de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la Nation.

On entend le canon qui résonne au loin. Et partout sur le sol de France les républicains sont en fête pour saluer l'anniversaire de cette date immortelle qui a vu commencer la glorieuse Révolution que le peuple attendait depuis longtemps déjà.

Tous les citoyens épris des idées humaines et généreuses célèbrent aujourd'hui la commémoration de la Révolution française qui a été « une grande bataille où se trouverent engagés tous les intérêts, toutes les idées, toutes les passions pouvant tourmenter l'esprit ou agiter le cœur des hommes. » La date que nous fêtons aujourd'hui: le cinq mai 1789, c'est la Révolution qui commence et qui gronde, c'est le peuple qui réclame ses droits, comme le 14 Juillet est l'abolition de l'arbitraire et de l'oppression, le 4 août, la suppression des droits féodaux, le dix août, le renversement du trône royal, et le 21 septembre l'abolition de la royauté! Qu'en ce jour solennel tous les républicains sincères et convaincus se donnent la main pour fêter ensemble la Révolution française « qui commence en Europe l'ère des sociétés nouvelles, comme la Révolution d'Angleterre a commencé l'ère des gouvernements nouveaux. »

Qu'ils se rappellent tous d'un commun accord qu'il y a juste cent ans la Révolution que dirigeait Jacques Bonhomme qui criait mais qui ne voulait plus payer, a supprimé les droits féodaux, la corvée, la dime, la main-morte et toutes les hontes de la servitude royale.

Qu'ils se souviennent tous dans un moment d'union franche et loyale que la Révolution accomplie par nos pères de 1789, a fondé véritable Droit national, a réintégré tous les français dans les droits de l'homme, a déclaré tous les citoyens égaux également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; a arraché tous les offices publics, ecclésiastiques et militaires, à l'argent et à la naissance, pour les donner à la Nation et au mérite.

Qu'ils se remémorent tous en des instants de patriotiques épanchements fraternels, ces journées sublimes; le 5 mai qui a permis au Tiers-Etat de reconquérir ses droits et de prendre place au banquet de la politique; le 14 Juillet qui a vu le Peuple de Paris renverser la Bastille, dans laquelle la Royauté croyait toujours pouvoir ensevelir la pensée avec les penseurs; le 4 août qui a entendu l'Assemblée nationale détruire la tyrannie du juge, supprimer la vénalité de la magistrature, détruire les Parlements, abolir les justices seigneuriales, mettre fin à l'oppression du clergé et de la noblesse et anéantir leurs cyniques et révoltants privilèges; le 10 août, le 21 septembre qui ont vu le puissant et fécond mouvement populaire proclamer dans la France entière l'abolition de la royauté et l'établissement de la République une et indivisible.

Il faut bien se rappeler l'œuvre grandiose de cette Révolution qui n'a pas seulement « modifié le pouvoir politique, mais qui a aussi

changé toute l'existence intérieure de la Nation. »

Il y a cent ans « les formes de la Société du moyen-âge existaient encore. Le sol était divisé en provinces ennemies; les hommes étaient distribués en classes rivales ». La noblesse et le clergé étaient seuls puissants; « le peuple ne possédait aucun droit; la royauté n'avait pas de limites, et la France était livrée à la confusion de l'arbitraire ministériel, des régimes particuliers et des privilèges des corps. »

« A cet ordre abusif la Révolution en a substitué un plus conforme à la justice et plus approprié à nos temps. Elle a remplacé l'arbitraire par la loi, le privilège par l'égalité; elle a délivré les hommes des distinctions des classes, le sol des barrières des provinces, l'industrie des entraves des corporations et des jurandes, l'agriculture des sujétions féodales et de l'oppression des dîmes, la propriété des gênes des substitutions, et elle a tout ramené à un seul état, à un seul droit, à un seul peuple. »

Pour réaliser cette œuvre admirable, la Révolution a eu beaucoup d'obstacles à renverser. « Les privilégiés ont voulu l'empêcher, l'Europe a tenté de la soumettre et forcée à la lutte, elle n'a pu ni mesurer ses efforts ni modérer sa victoire. »

Aujourd'hui nous devons tout ce que nous avons à la Révolution et nous n'avons même pas encore tout ce qu'elle nous avait donné. Son œuvre a été grande et belle, mais arrêtée dans sa marche rapide vers le noble but qu'elle s'était donnée, elle n'a pu compléter l'évolution sociale dont elle a été la génératrice et sublime aurore. A l'heure actuelle il reste encore beaucoup à faire. Les abus sont toujours nombreux. Les républicains sincères qui ont à cœur de continuer l'œuvre de leurs pères ont encore des devoirs impérieux à remplir. Pour suivre l'exemple des vaillants révolutionnaires du siècle dernier, il faut maintenant apporter à notre chère patrie, à la Nation Française, les améliorations sociales qui permettront un jour à chaque citoyen d'avoir sa place au soleil et son droit au travail, et les réformes politiques qui mettront à l'abri de toutes les attaques et qui rendront plus grande et plus belle notre chère République que nous devons tous aimer et défendre.

L'heure est venue maintenant de montrer pour elle tout notre dévouement et de prouver à l'histoire de nos pères que leurs fils ont toujours « le sublime orgueil de les venger et de les suivre. »

Bientôt nous aurons à procéder aux élections générales qui doivent cette année absolument honorer à la France une régénération nouvelle. Comme le Peuple de 1789, le Peuple du Centenaire de la Révolution doit préparer ses Cahiers électoraux. Il doit imposer aux Pouvoirs publics, comme il y a un siècle, ses revendications justes et sa volonté souveraine, et il doit choisir aussi, comme en 1789, des élus qui sachent au besoin mourir en défendant le mandat de leurs électeurs.

Cent ans après ce grand pas en avant qu'on appelle la Révolution, nous devons employer tous nos efforts pour activer sans cesse la marche merveilleuse de la Civilisation et du Progrès.

Et seulement si nous tenons haut et ferme dans les luttes prochaines qui se préparent contre la République, le drapeau véritablement républicain, nous pourrons dire qu'avec les réjouissances patriotiques et nationales auxquelles tous les Français vont aujourd'hui prendre part,

nous savons dignement célébrer le Centenaire de la Révolution Française.

La Semaine Politique

Les Conseils généraux. — Les réactionnaires lèvent la tête. — Ferry se montre. — Boulanger en Angleterre. — L'amnistie s'impose.

Cette semaine la politique n'a pas été bien active. Tout le monde se préparait à fêter le Centenaire et les partis politiques qui se disputent la France ont voulu permettre à l'Exposition universelle de s'ouvrir dans le calme et dans la paix.

Cependant nous sommes obligés de constater que la présente session des Conseils généraux a attiré l'attention générale. Nous dirons à ce propos qu'ils ont presque tous voté des crédits pour la célébration du Centenaire. Les présidents dans leurs discours d'ouverture, ont parlé de la nécessité de l'union entre les républicains. Un d'eux a découvert qu'ils ne fallait pas confondre la liberté avec la licence, et deux autres ont soutenu que la police correctionnelle serait plus compétente en matière d'injures que le jury. Joignez à cela quelques allusions au boulangisme, et vous aurez le résumé à peu près exact de l'ouverture de la saison d'avril.

Comme on le voit les séances des Conseils généraux n'ont pas été des plus intéressantes. Pour ce qui est du Conseil général de la Loire rien de bien sérieux n'a été signalé, si ce n'est le vote d'une subvention de vingt mille francs pour le Concours Régional, qui aura lieu à Roanne, l'an prochain, et la plaisante interruption de M. Chollet qui veut tout bonnement faire transférer la Préfecture de St-Etienne à Montbrison, où elle se trouvait autrefois!

En somme les Conseils généraux, ont comme d'habitude opéré leurs travaux ordinaires sans s'inquiéter outre mesure des élections qui auront bientôt pour objet de les renouveler. Ils ont en général montré tous une entière confiance en la République et de bonnes dispositions pour l'avenir, si toutefois le suffrage universel le leur permet. Un membre du Conseil général des Bouches-du-Rhône, n'aurait-il pas dit en effet ces paroles:

« Si nous voulons continuer l'œuvre de la Révolution, nous nous occuperons d'améliorer les conditions du travail, le sort de l'ouvrier de la grande industrie et celui de l'ouvrier des campagnes. »

Et M. Clapet, du Conseil général du Rhône, n'aurait-il pas de son côté prononcé aussi ces mots:

« Tout en proclamant bien haut que nos concitoyens peuvent être rassurés par les forces de toute nature dont dispose la République, n'oublions pas que cette assurance ne doit nous faire ni ajourner, ni oublier nos devoirs. »

Les réactionnaires qui ne peuvent comprendre que sous la République on puisse organiser avec tant d'éclat l'Exposition universelle que vont visiter toutes les nations du monde, commencent à relever la tête. Ils n'auraient pas voulu sans doute laisser aussi célébrer la Commémoration de la Révolution, et c'est évidemment un peu pour tout cela qu'ils avaient cru pouvoir trouver en Boulanger l'appui qui leur manquait pour arriver à leur but. Mais il n'en est rien. Ils peuvent protester chaque jour dans leurs journaux contre les manifestations sympathiques dont la République est l'objet, ils n'empêcheront pas les véritables républicains de la rendre plus féconde et plus puissante. Ils peuvent à leur aise fêter la Saint-Philippe, à Paris, avec Ferdinand Duval, à Marseille, avec Félix Tournier et ailleurs avec d'autres plus ou moins importants personnages, et boire à la santé du « Roy » in partibus, ils n'en verront que bien mieux que maintenant le règne de la monarchie est à jamais passé et que l'ère de la République ne fait encore aujourd'hui que commencer. Le moment est bien mal choisi en effet pour se livrer à la propagande réactionnaire, car tout le

monde sait que la République possède à présent toutes ses forces et que si elle fête maintenant la Révolution française c'est parce qu'elle n'oublie pas que seule elle est à la fois sa fille légitime et sa légataire universelle.

Si les réactionnaires commencent à relever la tête et à se livrer partout à une propagande effrénée, le Tonkinois Jules Ferry ne perd pas son temps non plus. Ce républicain couleur de rose si cher à M. Audiffred, attend avec impatience le moment opportun pour sortir de la coulisse parlementaire et prendre place sur la scène politique. Jules Ferry qui demande à chaque instant un gouvernement fort, s'attend en toute confiance à recueillir l'héritage du ministre Tirard, Rouvier et Constans dont il est d'ailleurs le persévérant inspirateur. Messieurs les opportunistes ne peuvent se résigner à ne pas voir leur chef à la tête du gouvernement de la République au moment de l'Exposition et des Fêtes du Centenaire. Ils ne peuvent surtout admettre que ce ne soit pas lui qui procède aux prochaines élections générales, car le parti opportuniste ne pourrait avoir encore le gouvernement à poigne qu'il désire et qui lui permettrait de faire revenir à son profit les beaux jours des candidatures officielles du temps de l'Empire.

Non Jules Ferry ne peut plus rien. La France est lasse des opportunistes qui l'ont épuisée et c'est avec des hommes nouveaux qu'elle veut trouver un mieux être nouveau.

Ferry peut convoiter encore le ministère, mais la sagesse des républicains saura déjouer ses manœuvres et confier le Pouvoir à ceux qui veulent aller de l'avant et non pas le livrer à ceux qui pensent que nous sommes en France dans le meilleur des mondes possibles.

L'homme du Tonkin est oublié, perdu, abandonné, et on a qu'à ne pas s'inquiéter de la campagne inoffensive qu'il a entreprise contre les républicains radicaux et socialistes et qu'il mène dans son nouveau journal l'Estafette qui contient chaque jour des attaques du genre de celles-ci:

« Livrés sans défense aux attaques, aux calomnies, aux outrages de ses adversaires, enervés dans son action, et comme envahie par les maximes d'une école politique qui poursuit, sous le nom de radicalisme, la destruction systématique de toutes les forces qui permettent aux pouvoirs publics de se défendre, la République n'a pas gardé suffisamment, aux yeux des masses laborieuses, éprises d'ordre et de stabilité, la figure d'un gouvernement; elle leur a donné à penser qu'elle n'était peut-être, en somme, qu'une anarchie organisée (?) »

Pendant que la Haute Cour continue ses travaux et ses recherches, pendant que M. Antoine, le député démissionnaire de Metz, se livre en France à sa campagne patriotique, républicaine et antiboulangiste, Boulanger est à Londres toujours l'objet de la curiosité générale. Il reçoit constamment de nouveaux et nombreux visiteurs et ne peut se rendre, paraît-il, à toutes les invitations qui lui sont faites. Allons tant mieux! Si au moins l'Angleterre pouvait le conserver longtemps! La France ne s'en plaindrait assurément pas. Boulanger est en ce moment occupé, nous dit-on, à étudier ses dossiers électoraux et à distribuer des candidatures à ses partisans. C'est toujours le même homme qui prend les choses de « haut » et qui parle évidemment en « maître »... futur!

Mais enfin laissons Boulanger à ses boulangistes qui ne tomberont jamais trop tôt dans son pétrin, et restons sur le terrain de la politique sérieuse, car en parlant toujours de Boulanger nous arrivions pour notre part aussi à lui faire malgré nous, dans notre humble sphère, une popularité malsaine dont nous serions sans doute victimes les premiers.

Depuis de longs mois déjà on parlait de l'amnistie qui allait être votée par la Chambre des députés quelques jours avant les fêtes du Centenaire. Tout les citoyens conscients et honnêtes reconnaissent qu'il était sage et noble de voter avant l'époque qui devait voir les fêtes de la Liberté, la loi qu'attendent ceux dont tout le crime consiste à ne pas écrire ou à ne pas penser comme le commun

des Mortels. Cela n'est pas fait. Des honnêtes gens sont encore emprisonnés. D'autres peuvent y aller aussi du jour au lendemain.

Et cependant nous sommes en République!

Et cependant nous fêtons le Centenaire de la Liberté Française! Allons messieurs nos gouvernements et nos législateurs, ayez donc à l'esprit un peu de bonne volonté et au cœur quelques bons et généreux sentiments. Pensez donc maintenant à tous ceux qui aiment la République et qui sont coupables de l'aimer trop. Rappelez-vous que tous ceux qui sincèrement la défendent doivent aujourd'hui être libres et retrouver leur confiance en elle, pour apprendre en ces grands jours patriotiques à l'aimer d'avantage et à se souvenir des luites glorieuses de nos pères que nous remémore à présent le Centenaire qui ne doit pas être un vain mot. L'amnistie s'impose.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les élections de Dimanche

SAINT-OUEN (Seine).

Dimanche, ont eu lieu, à Saint-Ouen, des élections en remplacement de quatre conseillers municipaux.

Deux listes étaient en présence: l'une Boulangiste et l'autre révolutionnaire blanquiste.

Voici les résultats:
MM. Boulanger 1.428 voix.
Archain 1.088 —
(Ballottage).

BAYONNE (Basse-Pyrénées).

Dimanche a eu lieu une élection complémentaire au conseil municipal de Bayonne entièrement composé d'opportunistes.

Deux candidats étaient en présence: M. Lagelouze, conservateur, qui est arrivé le premier avec 1.535 voix, et M. Delvalle, opportuniste, qui n'en a obtenu que 1.451. Le général Boulanger a réuni 400 voix. Il y a ballottage.

Election d'un conseiller général

CORCIGNY (Nièvre).

MM. De Certaine, monarchiste. 1.904 ÉLU

Election au conseil d'arrondissement

LONGJUMEAU (Seine-et-Oise)

MM. Roblin, républicain libéral. 1.587 voix
Cossonat, radical 1.203
Général Boulanger 621
(Ballottage)

Elections sénatoriales

Les conseils municipaux du département du Puy-de-Dôme sont convoqués pour le 12 mai à l'effet d'élire leurs délégués à l'élection sénatoriale qui aura lieu le dimanche 16 juin, en remplacement de M. Goutay, sénateur, décédé.

Les Conseils généraux

Lundi l'ouverture de la session des conseils généraux a eu lieu sans incident dans la plupart des départements.

Les conseils généraux de la Haute-Garonne et de l'Hérault ont voté, le premier 5,000, l'autre 12,000 francs pour la célébration du Centenaire de 1789.

Le conseil des Pyrénées-Orientales a voté 503 francs.

A Clermont-Ferrand, le conseil a adopté un vœu demandant à la Chambre de voter, à bref délai, la loi assurant la sincérité du commerce des vins par la répression des falsifications et un autre vœu relatif à l'établissement plus larges que celles votées par le Sénat.

Un nouveau Torpilleur

On construit toujours des torpilleurs. On en a lancé un jeudi, à La Seyne, qui a reçu le nom, un peu prétentieux peut-être, d'Andacieu, et on en lancera, le mois prochain, un autre, l'Agile, du même type que le précédent.

L'opération de lancement de ces navires ne présentant pas un grand intérêt pour le spectateur, c'est dans la plus simple intimité que l'Andacieu a été mis à l'eau.

Le bateau, cependant, est conçu d'après les derniers progrès de l'art naval, sur les plans de l'ingénieur Lagane. Ce sera le concurrent du Couron qui est de construction anglaise. Mais tandis que chez ce dernier les tubes lance-torpilles sont placés dans l'étrave, c'est à l'avant, au centre et à l'arrière du pont qu'ils seront placés sur l'Andacieu. L'expérience a démontré, en effet, le danger d'ouvrir des tubes encastrés dans l'étrave.

Quand aux autres dispositions du nouveau torpilleur, disons qu'à l'intérieur deux cloisons étanches longitudinales, situées dans

la partie centrale, mettront les machines à l'abri de tout accident de coque et augmenteront la rigidité longitudinale.

Trois compartiments divisent les logements: à l'avant des machines est le poste de l'équipage, comprenant vingt hommes; à l'arrière, celui de l'état-major, comprenant un lieutenant de vaisseau et un enseigne, et à l'extrémité arrière, celui de la maistrance du bord.

L'éclairage du navire se fera à l'électricité avec des lampes Edison, à l'intérieur et un projecteur Mangin, installé sur l'abri en tôle du timonier, à l'extérieur.

La longueur de l'Andacieu est de 42 mètres 50 centimètres; sa puissance motrice sera de 1,400 chevaux et sa vitesse de vingt nœuds.

Après avoir effectué ses essais, le navire sera immédiatement remis à l'Etat.

Le Referendum en Ecosse

Un télégramme d'Edimbourg annonce que la majorité du conseil municipal d'Edimbourg avait décidé d'offrir à M. Parnell le droit de cité de cette ville; mais la minorité, avec le lord-prévôt de la ville en tête, avait protesté contre cette décision.

Les libéraux ont maintenant l'intention de démontrer que la décision du conseil est conforme au vœu de la majorité des électeurs.

Ils vont organiser un referendum sur cette question, en demandant à chaque électeur de ratifier, sur ce point, au moyen de cartes postales, le vote de la majorité du conseil municipal d'Edimbourg. Quarante-deux mille électeurs prendront part à ce vote.

Les congés

Le Journal officiel annonce que le conseil des ministres a décidé qu'à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, et sauf le service des caisses publiques, les fonctionnaires et employés de l'Etat auraient congés le 6 mai.

Quelques journaux assurent que les grandes institutions de crédit et tous les banquiers suspendront leurs opérations le 6 mai. La Bourse et les maisons de banque seraient donc closes ce jour-là.

Le Renouvellement des pouvoirs publics

L'année 1889 marque la fin d'une série d'élections générales qui se sont succédées, en quelque sorte sans interruption, depuis cinq ans et qui ont eu pour conséquence le renouvellement de presque tous les pouvoirs publics d'origine élective.

On a eu successivement: En 1885, le renouvellement triennal du Sénat et le renouvellement intégral de la Chambre.

En 1886, le renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement; En 1887, le remplacement du président de la République.

En 1888, le renouvellement triennal du Sénat et le renouvellement intégral des conseils municipaux; En 1889 on aura le renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement et le renouvellement intégral de la Chambre.

L'année 1890 marquera un temps d'arrêt dans cette série d'élections successives. Il n'y aura, en effet, l'année prochaine aucune consultation partielle ou totale du suffrage universel, à moins qu'une dissolution de la nouvelle Chambre n'oblige à faire un nouvel appel au pays.

Mais, hors cette éventualité, l'année 1890 ne verra pas d'élections d'ensemble.

La série des élections recommencera avec l'année 1891 au début de laquelle devra se faire un nouveau renouvellement triennal du Sénat. En 1892 il y aura renouvellement des conseils municipaux de toutes les communes de France, et renouvellement par moitié des conseils généraux.

En 1893, renouvellement intégral de la Chambre. En 1894, renouvellement triennal du Sénat et réélection du président de la République.

Ces diverses élections, étant à des périodes différentes, coïncident, on le voit, successivement les unes avec les autres, tous les quatre ans, avec une année d'interruption.

Le suicide de M. Rochefort fils

Cette semaine M. Rochefort fils s'est suicidé à Bône. Cette fatale détermination qui a affligé beaucoup son père aurait été prise à la suite d'une dépêche adressée par une dame de Paris. Il n'était en Algérie que depuis quelques jours.

Les obsèques civiles de M. Henri Rochefort fils ont eu lieu vendredi matin.

Trois cents assistants, environ, suivaient le convoi. L'assistance était très nombreuse. Le corps a été transporté à bord du vapeur Franche-Comté, en partance pour Marseille.

Une dépêche de Londres à l'Agence Havas annonce que M. Rochefort n'a pas l'intention de venir en France pour les obsèques de son fils, qui auront lieu, à Paris, aujourd'hui ou demain.

La date des élections

Le ministre de l'intérieur va s'entendre

avec son collègue de la guerre pour fixer les périodes d'instruction des réservistes, de façon à ce que tous puissent accomplir leur devoir électoral.

Les fêtes du Centenaire

La série des fêtes et réceptions motivées par l'Exposition commence. Aujourd'hui, 1er mai, les membres du jury de l'Exposition de 1878 offrent, à l'Hôtel Continental, un banquet à leurs collègues du jury de 1889.

DE BRIC & DE BROC

Sait-on quel est le plus petit journal du monde. C'est le *Télégramme*, journal paraissant chaque semaine à Mexico. Il se compose de quatre pages de 13 centimètres sur 7, c'est-à-dire à peu près le format d'une enveloppe de papier à lettre. Il a comme devise : « Peu de paille et beaucoup de grain ».

A propos de la tour Eiffel, il nous a paru intéressant de donner la hauteur de quelques monuments :

La plus haute des pyramides d'Égypte, 146 mètres; clocher de Strasbourg, 142; tour de Saint-Etienne, à Vienne (Autriche), 138; Notre-Dame d'Anvers, 136; couloir de Saint-Pierre de Rome, 132; tour de Saint-Michel, à Hambourg, 130; tour de la cathédrale de Malines, 143; clocher de la cathédrale de Chartres, 141; Saint-Paul de Londres, 140; dôme de Milan, 109; tour des Asinelli, à Bologne, 107; Flèche des Invalides, à Paris, 105; Tour de la cathédrale de Reims, 82; dôme du Panthéon, à Paris, 79; tour de Saint-Ouen, à Rouen, 78; flèche de la cathédrale d'Amiens, 67; tours de Notre-Dame, à Paris, 66; 66 tour de la cathédrale de Troyes, 56; colonne de la place Vendôme, 43.

Au musée d'artillerie de l'hôtel des Invalides à Paris, on peut voir un canon étonnant qu'on désigne sous le nom de *Canon de Metz*. Il a été fondé en 1520 par Simon Gochin et ne pèse pas moins de 15.000 kilogrammes. Quinze hommes sont nécessaires pour faire rouler son affût.

Savez-vous qu'il existait un *Traité de la cravate*? Nous avons lu cet opuscule et il est ma foi, tout aussi intéressant que bien d'autres écrits.

L'auteur s'attache à démontrer que la cravate a toujours exercé une grande influence sur les destinées des nations. Il parle des différentes formes que la mode lui fit adopter, et du rôle qu'elle joua dans nos rapports sociaux. Conclusion : la cravate, c'est l'homme.

L'historique de cet objet de toilette est fait avec beaucoup de soin. Nous y voyons que les cravates firent leur première apparition en France, au mois d'octobre 1633, sous les auspices des gentilshommes de la cour de Louis XIII.

Il en avaient emprunté le type aux soldats allemands, qui furent admis en 1636 dans les armées françaises, corps de cavalerie légère placé à l'avant-garde, et qu'on appelait les *cravates* ou les *cravates*. Plus tard, Louis XIV et fit un régiment spécial auquel il donna le nom de *Royal cravate*.

Un tout petit détail historique qui ne manque pas d'intérêt :

En 1550, Henri II, voulant relever par la magnificence de sa mise les noces de sa sœur, Marguerite de France, avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mit les premiers bas de soie tricotés que l'on ait vus en France.

Les bas de prix que portaient auparavant les grands seigneurs et les princes étaient d'étoffes de soie, mais non tricotés; on les appelait *chausses* et c'est de là qu'est venu le nom de *haut-de-chausses*.

Cent ans plus tard, en 1666, un nommé Hindré forma, en 1666, une Compagnie, qui, protégée par le gouvernement, fit faire les plus grands progrès à la manufacture.

En 1692, on érigea une communauté de maîtres-ouvriers de bas au métier. L'art de faire des bas à côtes, inventé par les Anglais ne fut connu en France qu'en 1770. C'est en cette année qu'il s'établit plusieurs manufactures à Paris et à Lyon.

Ce que l'on faisait il y a cent ans :

- 3 Mai 1789. — Opéra-Italien, première représentation de l'Impresario dans Embaras, de Cimarosa.
4. — Proclamation des États-Généraux à Versailles.
5. — Ouverture des États-Généraux. Discours du roi.
6. — Les députés du Tiers-Etat, réunis dans la salle commune, attendent vainement les députés de la noblesse et du clergé, qui siègent à part.
7. — Deux bâtiments espagnols s'emparent du port de Nooka, au Mexique, qui devient Port-Saint-Laurent.
9. — Éclipse de lune, invisible à Paris.
11. — La feuille périodique les États-Généraux est supprimée.
12. — Dupont de l'Eure débute comme avocat au Parlement de Normandie.
16. — Naissance à Schweinfurth (Bavière) du poète et orientaliste Rückert.
17. — Mort subite de M. de Lamoignon, ancien garde des sceaux.

- 18. — Discours de Mirabeau sur les privilèges.
19. — Le clergé se déclare prêt à renoncer à tous les privilèges pécuniaires.
20. — Les fruitières orangères et autres dames de la Halle vont à l'Hôtel-de-Ville complimenter les électeurs.
22. — La noblesse se déclare disposée à renoncer à ses privilèges pécuniaires.

La pudique Albion tient à garder sa réputation de ridicule pruderie.

La Pall Mall Gazette raconte que M. Atkinson a déposé à la Chambre des communes un bill portant que « toute personne qui, dans un lieu public ou sur la voie publique, accoste ou suit avec persistance et sans aucun droit une femme sans le consentement de cette dernière, sera traitée comme un individu oisif et de mœurs désordonnées; il sera passible d'un emprisonnement d'un mois avec travaux forcés à la première condamnation, et de trois mois de la même peine en cas de récidive. »

La Pall Mall Gazette dit que ce bill, qui traite les séducteurs comme de simples vagabonds, devrait être voté haut la main, par la Chambre des communes.

« Malheureusement, ajoute la pudique Gazette, il n'en sera rien, les personnes visées ayant beaucoup trop d'amis dans les sphères influentes du monde parlementaire. » Pas besoin de commentaires !

ESSAI D'ORLÉANISME

Les royalistes voudraient bien que leur roi ne disparût pas tout à fait derrière celui dont il s'est fait le sujet. Ils ont saisi l'occasion de Saint-Philippe pour essayer de rappeler que le comte de Paris est encore au monde.

Ils ont organisé à Marseille un banquet où un de leurs chefs, M. Félix Tournier, a prononcé ces paroles :

« C'est bien le moment, je crois, d'évoquer la grande figure qui se lève aujourd'hui si vivante et si lumineuse sur l'horizon de la France, la figure de l'homme attendu que la Providence tenait en réserve pour restaurer notre infatigable patrie. »

En lisant ces lignes, M. Boulanger a dû croire que c'était de lui que l'orateur allait parler. Les royalistes n'ont-ils pas l'habitude, depuis dix-huit mois, de voir en lui l'homme providentiel ? Mais son sourire s'est changé vite en grimace en lisant, immédiatement après, que l'homme dont la grande figure se lève si vivante et si lumineuse sur l'horizon de la France est « celui que le comte de Chambord a désigné dans un suprême embrassement ».

On se souvient de la façon dont le comte de Chambord a « embrassé » le comte de Paris, de la résistance du petit-fils de Charles X à recevoir le petit-fils de Louis-Philippe, de l'humiliation que lui a infligée la comtesse de Chambord aux funérailles. Il y a peut-être quelque hardiesse de la part des orléanistes à se réclamer de ces incidents.

Eloge du prince. Il est « le plus honnête et le plus loyal des hommes ». Il est « calme, ferme et désintéressé ». Désintéressé surtout. Qu'est-ce qu'il demande ? La France. Ces bagatelles, Marseille, Lyon, Paris, etc. Une bonne liste civile. Qui aurait le cœur de lui refuser ces misères ? « Quand il parle au pays, il ne provoque ni n'attaque personne, mais il parle si haut que ses adversaires ne comptent plus. » Imité de Racine.

« Quand on l'entend, une impression véritablement étrange se répand sur l'esprit de tous : c'est un souverain qui parle, c'est le peuple français qui écoute, et tous les autres ont disparu. » Attrape, Boulanger !

« Il écoute avec une admirable bienveillance les plus humbles avis; tous peuvent lui dire absolument tout ce qu'ils pensent même les plus étranges choses. » Il paraît que les royalistes lui disent pas mal de bêtises. Lui, bon prince, ne se dit que tout bas : — Quels idiots !

« Si facilement qu'il supprime ses adversaires et « tous les autres » rien qu'en parlant, le roi de M. Tournier ne pourra pas toujours se contenter de paroles. » Le jour du danger, quand viendra pour les vaillants le moment d'agir, on trouvera le héros là où il doit être. A cette heure suprême, les prétendants de toute origine, les héritiers d'un nom fameux (attention, Victor !), les chefs militaires comme celui que l'engouement populaire a mis un jour sur le pavais (à toi, Boulanger !), tous n'auront plus qu'un parti à prendre : se rallier autour du successeur d'Henri IV et suivre dans les combats son glorieux panache. Et déjà vous voyez Philippe VII débarquant à Boulogne avec les prétendants de toute origine à sa suite et, monté sur un cheval noir et l'aigle à l'épaule, venant triphalement prendre possession de sa bonne ville de Paris, et mort à qui résiste !...

Pas si vite ! dit l'orateur du banquet de Marseille. Ces débarquements sont « le fait d'un aventurier ». Notre prince n'a nulle envie de « susciter une guerre civile dont le plan serait aussi puéril que l'avortement certain ». Alors, de quel « jour de danger » nous parlait donc tout à l'heure M. Tournier ? De quelle « action des vaillants » ? De quels « combats » ont les prétendants de toute origine suivraient le successeur d'Henri IV ?

Mais des combats électoraux ! En effet, c'est à la bataille des bulletins que royalistes, boulangistes et impérialistes marchent derrière un panache, — mais pas le panache d'Henri IV. Il y a longtemps que le comte de Paris l'a mis dans sa poche pour suivre celui d'un « aventurier ». Il pourra suivre n'importe quel panache, il n'arrivera pas. Le suffrage universel se faisant le protecteur des orléanistes, c'est là un de ces « plans » dont l'avortement est certain » que celui de la guerre civile. Le suffrage universel sait qu'il n'a

pas de pires ennemis que ceux qui, en 1848 ont voulu réduire la France à deux cent mille électeurs et qui, en 1850, en ont supprimé trois millions. Il votera pour eux le jour où il aura envie de se suicider.

AUGUSTE VAQUERIE.

Le Musée de la Révolution

Le culte des souvenirs est comme la religion du foyer. Il nous semble, en touchant les objets qui nous viennent d'eux, que nos morts aimés revivent un peu, que les absents sont moins éloignés. Nous sommes les enfants de la Révolution, et tout ce qui nous rapproche d'elle est comme un souvenir de famille.

C'est aussi rendre un hommage à ces hommes qui ont donné leur cerveau et leur vie à une idée que de s'occuper ainsi de tous les détails de leur existence, de s'intéresser aux menus faits de leur vie à leurs habitudes, à toutes les choses intimes qui les concernent. Auguste Comte faisait de cet hommage un culte, et l'immortalité n'était pas autre chose que le souvenir vivant dans la mémoire des hommes, avec de la reconnaissance pour les bienfaiteurs et des malédictions contre les scélérats.

Conservier les souvenirs privés des grands hommes, c'est entrer plus particulièrement dans leur vie, les connaître mieux, les aimer davantage. Il y a, au Musée de la Révolution, une tabatière de Danton avec son nom marqué au couteau sur le couvercle, à côté d'une miniature de Camille Desmoulins. C'est bien là Danton qui fut un cœur affectueux, Danton aimant ses amis comme la République et la France, passant de l'emportement tumultueux au découragement, presque à la déception dans sa retraite d'Arcis-sur-Aube; exubérant dans toutes ses manifestations, avec le tutoiement facile, l'embrassade à bras ouverts, et cherchant au pied de la huillotte à étreindre encore une fois son dernier camarade Héralte-Schéelle.

Tous ceux qui ont le bonheur de posséder quelques uns de ces riens dont l'histoire et la légende ont fait des choses d'un prix inestimable, les ont envoyés là. On éprouve, en se promenant dans ce Musée, bien plus que le contentement d'une curiosité banale : une véritable émotion. Il semble que ces choses, qui ont passé dans la main de ces hommes dont notre imagination nous a donné une idée enthousiaste, nous les montrent dans une perspective plus proche de nous et plus réelle. Véritablement, on entre dans leur maison, on s'assied à leur table, on cause avec eux.

Les souvenirs des femmes de l'époque ont ici trouvé leur place. Les amants éternels de Marie-Antoinette ou de Mme Rolland pourront évoquer les deux héroïnes que leur imagination idéalise, avec de la grâce, de la tendresse et de la rêverie.

Ce n'est pas, évidemment l'histoire vraie Mme Rolland avait la haine des Montagnards et se faisait l'agent le plus actif des conspirations contre eux; Marie-Antoinette avait prononcé bien des mots imprudents, des paroles criminelles. C'est elle qui, dans une fête, donna le signal de la profanation des couleurs que la Révolution avait adoptées; c'est elle qui, hautaine et dédaigneuse, avait annoncé sur sa tête l'orange le plus noir des colères populaires. On la sentait ennemie et on l'appelait l'Autrichienne. Elle a payé cher sa fatuité et son orgueil, sans que cet exemple portât son enseignement. Puisque, quatre-vingt-dix ans plus tard, une autre étrangère copiait Marie-Antoinette avec la même inconsidération, faisait comme elle de la politique de gouvernement et lançait la France dans une effroyable aventure !

Les conventionnels ont été acculés à des moments terribles où la décision rapide et l'impitoyable audace étaient les seuls moyens de salut. Il faudrait vivre comme ils ont vécu, dans une tourmente enfiévrée, pour éprouver les mêmes sensations et juger impartialement leurs actes. Mais oublions le plus possible les erreurs, moins nombreuses qu'on l'a dit, pour nous souvenir seulement, en ces jours de fête et de reconnaissance, de l'œuvre accomplie ! La Constituante et la Législative ont préparé la République, la Convention l'a proclamée et elle a sauvé la patrie !

TONY RÉVILLON.

PAGES D'HISTOIRE

Les États Généraux.

Convocation des États Généraux.

Le 1er mai 1789, dans chaque ville de France, sur toutes les places et dans tous les carrefours, le roi d'armes de la cité, précédé de quatre hérauts, lut une proclamation annonçant que le roi admettrait le surlendemain les députés à l'honneur de lui être présents.

Par cette formule, quelque peu vieillie et ressuscitée du moyen âge, par cette mise en scène étrange, dont il avait perdu l'habitude, le peuple put s'apercevoir combien la cour avait l'intention de maintenir la différence des ordres, c'est-à-dire la différence des castes et des races.

La proclamation, en effet, portait que les trois ordres ne seraient pas reçus ensemble. Le clergé devait être reçu à onze heures du matin, dans le cabinet de Louis XVI; la noblesse à une heure de l'après-midi, dans le même endroit, enfin le tiers ne devait être présenté qu'à quatre heures seulement, dans la chambre du roi.

On allait encore plus loin; on fixait des différences plus humiliantes; on réglementait le costume que chaque député devait porter, suivant l'ordre auquel il appartenait. Il faut lire, dans les pièces du temps, ces règlements singuliers pour bien se rendre compte de l'esprit de cette royauté, qui au moment où l'on va discuter les plus grands intérêts qui aient été jamais mis en jeu, et jusqu'à l'existence même du trône, s'occupe de mesures frivoles, prend un souci extrême de savoir comment seront chaussés et coiffés les députés, établissant des catégories qui n'existent plus que dans un cérémonial ridicule répondant à des idées disparues depuis des siècles.

Ainsi pour le clergé, les cardinaux devaient être en chape rouge, les archevêques et évêques en rochet, camail et soutane violette, les abbés et autres députés du clergé inférieur, en soutane et manteau noir.

Les nobles devaient porter l'habit à manteau d'étoffe noire de la saison, un parement d'étoffe d'or sur le manteau, une veste analogue au parement, culottes noires, bas blancs, cravates de dentelles, chapeaux, à plumes blanches retroussées à la Henry IV. Le règlement, dans une parenthèse, fait remarquer qu'il n'est pas obligatoire que les boutons de l'habit soient d'or.

Quant au tiers-état, lui, on le réduit au costume le plus commun, affectant de le tenir dans une simplicité voisine de la pauvreté. L'habit, la veste et la culotte devaient être de drap noir, les bas noirs, le manteau court de voile, la cravate de mousseline et le chapeau retroussé de trois côtés, sans ganses ni boutons.

L'intention de mortifier le tiers-état, était évidente, et la reine prenait un plaisir extrême à regarder « ces pauvres députés du tiers, ayant tous la mine de fils de procureurs ». Amusements, humiliations dangereux qui se voient pour la dernière fois.

Marie-Antoinette voulait encore aller plus loin; elle aurait désiré que, reprenant tous les vieux usages de l'antique cérémonial, on obligât les membres du tiers à faire leur harangue à genoux; mais la fermeté des députés lui fit comprendre que ces moyens n'étaient plus de mise après Voltaire et Rousseau. Ne pouvant contraindre les députés du peuple à cette injurie coutume, on ne voulut pas, néanmoins, l'en dispenser d'une manière formelle, et on décida seulement que le président du tiers ne prononcerait pas de discours.

Le 5 mai, à la séance d'ouverture, le roi s'étant couvert et la noblesse après lui, le tiers se couvrit à son tour, montrant une fois de plus l'attention bien arrêtée de se mettre sur un même pied d'égalité que les deux autres ordres. Le roi devint très rouge, maîtresse un mouvement de colère; le comte d'Artois se pencha vers son frère, lui conseillant de se découvrir, ce que Louis XVI fit en tremblant de mécontentement; la noblesse se découvrit et le tiers imita cet exemple.

Dans les grandes questions tout s'enchaîne et les petits côtés expliquent souvent les grands événements. Après la réception que le royauté vient de faire aux représentants du tiers-état, qui donc pourra nier qu'il y avait contre le peuple un parti pris et arrêté ? qui donc parlera encore de la bienveillance de Louis XVI, de sa bienveillance qui ne se serait évanouie que devant les justes revendications de l'Assemblée nationale ?

Le tiers-état va avoir sa revanche. Humilié par la cour, il va être fêté par le peuple, qui va éclater en applaudissements sur son passage, lui disant bien haut que c'est en lui que réside l'espoir du pays, la suprême espérance de la nation.

Louis XVI avait décidé que, la veille de l'ouverture, les députés se réuniraient, pour aller en procession, de l'église de Notre-Dame à celle du Saint-Esprit.

Il faisait un temps magnifique; la nature semblait s'être mise en fête pour cette imposante cérémonie, prodiguant ses verdure nouvelles, ses parfums et ses plus brillants rayons de soleil.

L'avenir s'ouvrait riante, au milieu de la nature heureuse et sereine. Paris avait émigré à Versailles, pour ceux qui arrivaient précédés d'espérances impatientes. Sur le passage du cortège les maisons étaient tapissées, les rues jonchées de fleurs, les balcons garnis d'étoffes précieuses. La foule énorme s'élevait contre les murs, de véritables grappes humaines se suspendaient aux croisées, les toits eux-mêmes étaient couverts de spectateurs. Des distances en distance, des chœurs de jeunes filles faisaient entendre des cantiques et des chants joyeux.

La noblesse, malgré son luxe tapageur et bruyant, fut accueillie avec une plus grande froideur; le passage du clergé ne provoqua pas un seul cri. Mais quand on vit les membres du tiers, à qui la simplicité, par ordre, donnait un air sévère, les acclamations de la foule retentirent, enthousiastes et spontanées. On remarqua beaucoup que le duc d'Orléans, qui représentait à ce moment les idées d'opposition à la cour et qui était couronné avec Marie-Antoinette, on remarqua dis-je, que, marchant en tête de la noblesse, il se mêlait avec ostentation aux derniers rangs du tiers, qu'il ne quitta presque pas de toute la cérémonie. Si l'on songe que le duc était prince du sang, un Bourbon, et descendant du cinquième fils de saint Louis, on doit comprendre l'effet que produisit une pareille conduite dans de telles circonstances.

La reine était pâle et blême, le regard hautain, la lèvre frémissante; à un moment donné, le cortège subit un temps d'arrêt; Marie-Antoinette se trouvait précisément devant un groupe de femmes du peuple; celles-ci, choquées du ton altier de la reine, la saluèrent d'un long cri de : — Vive le duc d'Orléans !

C'était lui lancer un affront à la face; ce cri se répéta jusqu'à l'église Saint-Louis, et plusieurs fois Mme de Lamballe dut soutenir sa souveraine prête à s'évanouir.

C'était la revanche des humiliations de la veille. Les revanches du lendemain seront plus terribles encore.

Ge jour-là, la France fit un beau rêve, voyant partout dans son allégresse du moment, la joie et le bonheur du lendemain. La France était heureuse, parce qu'elle était confiante; elle avait foi dans ces hommes qui arrivaient avec des mandats bien arrêtés et bien déterminés; car ceux-là, qui devaient quelques jours plus tard commencer cette lutte épique, d'où sortirent des lois nouvelles et un régime nouveau, ceux-là venaient apportant un mandat bien précis, impératif, et dont ils ne firent que poursuivre la stricte application. Aussi, l'on peut dire que la Révolution fut faite non seulement par les six cents membres du tiers, mais par la France tout entière, qui avait préparé les fameux cahiers électoraux; c'est donc, à vrai dire, la collectivité des individus qui changea ces institutions séculaires, chassa une royauté

enracinée dans ses mœurs, métamorphosa les mœurs elles-mêmes, et bouleversa tout le vieux régime despotique d'où naquit la liberté.

Ces cahiers électoraux, dont l'influence fut si grande, avaient été dressés avec un soin extrême par ce peuple si nouveau à la vie politique, mais dont l'attitude avait été pourtant aussi ferme que résolue.

L'élection avait eu lieu à deux degrés. Le premier degré nommait un électeur par cent votants; les électeurs nommaient le député et dressaient les cahiers. Pour participer au premier degré, il fallait être âgé de vingt-cinq ans et payer six livres d'impôt. Le vote était verbal dans la salle commune et consigné ensuite sur un registre spécial.

Les cahiers contenaient le résumé des désirs des électeurs; ils étaient précédés le plus souvent, d'une déclaration des droits où les principes humanitaires et philosophiques trouvaient un large développement. Mais la partie pratique contenait la ligne de conduite du député, ce qu'il devait voter et ce qu'il devait refuser.

Et ces élus savaient tenir la parole donnée à leurs électeurs !...

Le 6 Mai 1789.

La grande époque est féconde en dates glorieuses, mémorables, capitales; il suffit de lever les yeux pour les voir éblouissantes, chacune marquant une étape vers la liberté, une défaite pour le despotisme, une victoire pour la nation.

Le 4 mai, c'est le peuple qui lance son cri de révolte à la figure de la reine, en lui disant sur le passage du cortège de Notre-Dame à Saint-Louis : Vive Orléans à jamais ! Cette menace bouleversa Marie-Antoinette, dont le sang se révolta au point de briser les bracelets qui ornent ses poignets de jolies femmes; ce cri l'irrita tellement qu'à peine rentrée au palais elle s'évanouit, et il faut que ses femmes déchirent précipitamment ses robes pour lui donner de l'air, n'ayant même pas le temps de la délayer.

Le 5 mai, c'est l'ouverture officielle, solennelle des États Généraux; les plébiéens voyant la noblesse se couvrir, se couvrent à leur tour en présence du roi qui, furieux, quitte son chapeau à longues plumes devant les représentants des communes. Louis XVI est forcé de s'incliner devant le peuple, devant ses mandataires. C'est la royauté qui courbe la tête; dans quatre ans, cette tête, le peuple la tranchera.

Le 6 mai est plus qu'une date dans l'histoire, c'est un fait.

Fait important, décisif, le peuple refuse d'obéir pour la première fois, il pose en principe la supériorité du droit sur les privilèges, sur les abus, sur les routines, la supériorité des communes sur la noblesse et le clergé.

Le matin, le roi avait commencé par supprimer le seul journal de combat qui existait, les États Généraux, dont un seul numéro avait paru la veille et dont Mirabeau était le rédacteur.

Pauvre fou, qui s'imaginait conquiesquer la lumière en soufflant sur une bougie vacillante, et cela au moment où gronde le volcan, dont l'éruption est imminente, dont la flamme gigantesque va éclairer le monde pendant que la lave incandescente ensevelira pour toujours l'ancien régime, l'ancienne dynastie, l'ancienne royauté !

Un ordre du roi prescrivait aux députés de se réunir, chacun suivant l'ordre auquel il appartenait, dans les locaux qui leur avaient été destinés.

On avait préparé trois salles différentes où la noblesse, le clergé et le tiers-état devaient, suivant la volonté de la cour, délibérer séparément, la grande salle des États étant réservée pour les réunions d'apparat et de grandes cérémonies. Mais l'administration des Petites-Écuries ayant refusé de céder le local qu'on destinait au tiers, on dut lui laisser la salle des réunions publiques pour ses réunions privées, cela lui donna une force nouvelle; ce dernier caprice mit, en effet, le tiers véritablement chez lui, au milieu de ce peuple accouru pour l'entendre, pour assister à ses délibérations, de ce peuple qui va s'emparer des moindres incidents, des moindres paroles pour les répéter sur la place publique, d'où ils vont s'élever à travers la France anxieuse, attentive, frémissante.

Il s'agissait de la vérification des pouvoirs. Le roi, conformément aux vieux usages, voulait que chaque ordre examinât respectivement la validité des mandats de ses membres.

Le peuple voulait, suivant le droit, que tous les membres réunis puissent vérifier la légitimité des pouvoirs de chacun.

Ceci donne bien le caractère de la lutte qui va s'engager.

D'un côté, une partie de la noblesse et du clergé rangée avec le roi; de l'autre, le peuple seul avec le tiers-état. D'un côté un monarque disposant de toutes les forces; de l'autre, une nation n'ayant que sa force personnelle, et qui oblige le roi à capituler, à se soumettre, à obéir.

La question est haute, elle est décisive. Il s'agit de savoir si la partie de la cour aura deux voix contre une dans toutes les discussions qui vont avoir lieu, ou bien si chaque député ne représentera qu'une seule voix dans cette grande collectivité de deux cents députés. Si l'on se souvient que le tiers-état est composé de six cents membres, le clergé de trois cents et la noblesse de trois cents, si l'on pense que les représentants des communes peuvent compter sur cinquante nobles et sur cent prêtres disposés à voter avec eux; si l'on n'oublie pas enfin que le veto d'un seul des trois ordres peut empêcher le vote d'une proposition, on voit de suite que c'est la question vitale qui se pose dès le premier jour.

Il s'agit de savoir si la Révolution sera étouffée ou triomphante.

La convocation est pour neuf heures du matin; à neuf heures, tous les députés sont à leurs postes; pas un retardataire, pas une absence.

Les représentants des communes pénètrent, toujours calmes, graves, recueillis, dans l'immense salle des États; une foule nombreuse se précipite à leur suite. Le silence plane sur cette grande salle, et cependant trois mille spectateurs s'écrasent dans les tribunes. Au fond, sur une estrade surmontée d'un baldaquin, on voit le trône du roi, le fauteuil de la reine et les tabourets des princes du sang; à droite, la place vide du clergé; à gauche, celle de la noblesse, qui n'est pas occupée non plus. Les deux rangs de colonnes d'ordre ionique, qui font le tour de la salle, lui donnent un air plus imposant et plus sévère. Pas de croisées. Le jour pénètre par un large ciel-ouvert ménagé

dans le plafond où la lumière passe tamisée à travers des rideaux de taffetas blanc.

En face du trône, les six cents membres du tiers attendent, silencieusement d'abord; puis peu à peu les conversations s'engagent entre ces hommes qui ne se connaissent pas encore.

Un député, gros, grand, à la parole haute, se remue surtout beaucoup; il va de groupe, en groupe, exubérant, la tête forte, le front large, la figure et le cou marqués par les cicatrices du vice; ses joues tendues par les excès et par les passions se laissent aller, molles, marquées de petite vérole. C'est Mirabeau, dont l'entrée, la veille, a été accueillie par des murmures et qui arrive précédé d'une réputation étrange, portant un nom compromis par des fréquentations honteuses, mais dont le génie va triompher de toutes les répulsions au début même de ces grands événements, sur lesquels il va exercer une influence considérable, souvent décisive.

Le clergé et la noblesse, pendant ce temps, délibèrent dans deux salles latérales; le tiers les fait prévenir qu'il les attend pour vérifier les pouvoirs.

Les députés de vingt-cinq millions de Français ne veulent pas subir les volontés des représentants de soixante mille privilégiés.

Il est deux heures et demie quand on apprend que le clergé, par 133 voix contre 114, et la noblesse, par 188 voix contre 144, ont voté le maintien de la séparation des ordres, et ont décidé qu'on voterait par ordre, non pas par tête.

Une agitation nerveuse s'empare de l'assemblée. Les protestations se forment; on en met plusieurs aux voix; elles sont repoussées. Quelques-uns, en bien petit nombre, les plus bouillants et en même temps les plus sages, proposent de constituer, séance tenante, l'Assemblée nationale. Un jeune député dépose une motion, motion qui n'est que la discussion à l'idée de cet inconnu qui, timide presque, revient s'asseoir et n'insiste pas, sentant bien que tout effort serait inutile.

Mirabeau néanmoins l'a remarqué, et il demande à un de ses voisins quel est le nom de ce petit jeune homme maigre et pâle qui a essayé de faire une proposition.

Les voisins ne savent pas, on s'informe et l'on apprend que c'est Maximilien Robespierre, député d'Arras.

Les heures s'écoulent et les représentants des communes ne veulent pas prendre de résolution définitive; cherchant, attendant beaucoup de la réflexion, ils s'abstiennent de déchirer les lettres qui sont adressées au tiers-état; ils décident d'attendre, et rendez-vous est pris pour une seconde réunion qui doit avoir lieu le lendemain.

La reine est radieuse; elle prend cette prudence pour de la pusillanimité; elle s'écrie le soir :

— Nous les tenons, enfin ! Elle éclate de rire. Paroles téméraires, éclat de rire qui sera le dernier de cette reine qui, jusqu'au dernier moment, continue son œuvre de résistance.

Le 7 mai, Marie-Antoinette rit encore, mais demain elle va trembler, et elle pleurera cette fois sur le sort de la royauté à jamais perdue.

MANŒUVRE OPPORTUNISTE

Les opportunistes en général ont pu voir que chaque jour ils perdent du terrain. Les opportunistes de Roanne en particulier s'aperçoivent qu'ils n'ont plus rien à espérer des électeurs véritablement républicains, et, soucieux de leurs intérêts électoraux par trop compromis, ils cherchent activement le moyen de s'assurer pour les prochaines élections une apparence de succès.

D'abord fervents défenseurs du vote par quartier qui les faisait arriver au pouvoir communal, mais qui plus tard aurait pu permettre à certains quartiers de laisser arriver des réactionnaires, ils ont demandé ensuite pour mieux vaincre leurs adversaires le scrutin de liste.

Aujourd'hui qu'ils sont complètement battus de toutes les façons, ils demandent encore le scrutin par quartier !

Il leur importe peu de brûler ce qu'ils ont adoré et d'adorer ce qu'ils ont brûlé !

On nous dit qu'à la suite des dernières élections municipales, un groupe d'opportunistes que l'on devine bien, aurait envoyé au Conseil général de la Loire actuellement en session, une pétition à ce sujet. Nous ne savons encore rien de bien certain à cet égard, mais en tous les cas de leur part il n'y a là absolument rien d'inraisonnable.

Ces messieurs aux abois sont capables de tout pour donner le change aux électeurs républicains qui les traitent comme ils le méritent.

Aussitôt qu'il a eu connaissance de cette manœuvre qui est opportuniste mais qui ne sera jamais opportune, M. Auboyer a écrit à notre ami et collègue, Régis Taravelier, conseiller général de Saint-Etienne, la lettre suivante :

Cher Citoyen, Je viens vous prier de vouloir bien protester en mon nom, au nom du Maire de la ville de Roanne, contre une manœuvre des opportunistes, si elle venait à se produire comme on le annonce.

A un moment donné Roanne votait pour le scrutin de quartier pour les élections municipales. Alors les faubourgs étaient républicains et votaient pour les opportunistes de la ville. Dans la crainte que les réactionnaires de la ville ne fassent passer des candidats dans certains quartiers, on demanda au Conseil général le scrutin de liste. Mais depuis, les faubourgs sont allés en avant et les opportunistes ont reculé, et ne s'entendent plus. De là majorité pour les radicaux-socialistes et colère

Maintenant que cette basse manoeuvre électorale est déjouée, nous allons voir ce que vont faire messieurs les opportunistes.

Le Banquet d'Audiffred

Pour fêter dignement le Centenaire, la Municipalité Roannaise a cru devoir organiser à l'Hôtel-de-Ville un grand banquet patriotique dont elle a pris l'initiative.

A ce banquet, tous les républicains roannais — à quelques nuances qu'ils appartinssent — étaient conviés; et il était permis d'espérer que pour ce jour-là au moins les rancunes seraient trêves.

La date du 5 mai 1789 est une date mémorable entre toutes: elle marque le commencement de la Grande Révolution, et l'avènement pour la France d'une ère nouvelle, ère de délivrance et de rénovation. C'est au 5 mai 1789 qu'a sonné le glas de l'ancien régime.

Il semblait — qu'émus par un tel souvenir, — tous les républicains dussent célébrer le Centenaire unis dans un même sentiment de patriotique reconnaissance pour les premiers champions de la liberté!

Et personne n'eût pu ni voulu prévoir qu'il se trouverait dans notre pays un homme capable de venir — pour satisfaire une basse jalousie — entraver les efforts d'une Municipalité démocratique, animée des meilleures intentions.

C'était là parait-il, une erreur profonde et il appartenait à l'ennemi juré du petit commerce, à l'homme des congrégations, à l'associé de Lafont, à M. Audiffred enfin de faire cette vilaine besogne.

Voulant se créer un regain de popularité, le blackboulé du 13 mai 1888 et du 14 avril 1889 a fait organiser par les quelques partisans qui lui restent, un banquet qu'il présidera et qui aura lieu demain à une heure de l'après-midi dans la grande salle de l'Alcazar Valentino.

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs que le Réveil Roannais s'imposera la corvée d'assister à ce banquet et d'écouter attentivement le grand discours-programme que le nouvel ami du Radical Roannais doit prononcer à cette occasion, — au risque d'en avoir une épouvantable indigestion.

Nous verrons si les républicains vraiment dignes de ce nom iront ratifier par leur présence à Valentino l'acte anti-patriotique du député qui a le triste courage de compromettre le succès et de diminuer l'éclat de la grande manifestation du 5 mai, en créant aujourd'hui une coupable division dans le parti républicain et en mettant nos fonctionnaires dans l'obligation de désertier le banquet municipal, par crainte d'odieuses et lâches représailles.

Ne semble-t-il pas vraiment que M. Audiffred s'ingénie à mériter chaque jour davantage le congé définitif que les électeurs républicains vont lui signifier à brève échéance?

Nous apprenons à la dernière heure que pour son banquet M. Audiffred fait partout distribuer des cartes d'admission. Avis aux amateurs!

GANDIDAT MALHEUREUX

Nos lecteurs ne sont pas à sans avoir entendu parler de M. Dequaire, ce pédagogue qui se donne assez de peine pour se faire connaître aux quatre coins du département. Ils n'ignorent peut-être pas non plus que ce caméléon politique avait l'intention bien arrêtée de se porter comme candidat aux élections législatives dans la circonscription de Charlieu.

Malheureusement pour M. Dequaire, tout dernièrement a eu lieu à Charlieu, M. Audiffred a déjà prêté contre sa candidature celle de M. Gerbay. Comme on peut s'en apercevoir ces messieurs s'y prennent d'avance! Pour comble de malheur nous apprenons que M. Dequaire, professeur au Lycée de St-Etienne, vient de recevoir son changement. Il est nommé professeur au Lycée de St-Quentin!

On dit bien que M. Dequaire ne veut pas se rendre à son nouveau poste et qu'il fera tout son possible pour rester dans la Loire où il caresse l'espoir de décrocher la timbale électorale, mais il est plus que probable que ses démarches trop intéressées n'aboutiront pas.

Cela ne fait rien, il n'a tout de même pas de chance M. Dequaire! Les charliandins non plus!

CHRONIQUE LOCALE

Commemoration du 5 mai 1789. — Comme un peu partout dans la France républicaine, les fêtes du Centenaire se préparent grandes et belles à Roanne. La commission d'organisation a d'ailleurs fait tout son possible pour mener son œuvre à bien. Dès lundi soir elle a fait distribuer en ville à un grand nombre d'exemplaires un

appel aux Citoyens républicains dont voici la teneur:

CITOYENS,

« La France entière se dispose à fêter le glorieux centenaire de la Réunion des États Généraux qui ne tarda pas à devenir la première Assemblée Nationale, à renverser la féodalité, à briser tous les privilèges et à produire la grande Révolution de 93, laquelle a changé les bases non-seulement de la société française, mais encore celles de toutes les sociétés modernes.

Sans armes, sans organisation, sans pouvoir, par la seule force de sa foi dans son mandat, de son désintéressement, des idées philosophiques du siècle, cette célèbre Assemblée parvint à dompter et à soumettre la Cour, à organiser un Pouvoir national en face du despotisme et à préparer toutes les grandes réformes dont beaucoup sont encore à réaliser.

Depuis, de nombreuses haltes ont eu lieu dans cette marche en avant, et aussi quelques reculements. Mais les opposants de tout acabit, quels que soient leurs efforts, ne parviendront pas à entraver le dénouement de cette grande Révolution. Bientôt se réalisera la prophétie de Ranciet qui disait que « les os trouvés à la Bastille s'étaient levés » à la voix de la Liberté française pour « déposer contre les siècles de l'oppression » et « de la mort, » et qui annonçait la « régénération de la nature humaine et de la vie des nations. L'aube de cette régénération, ajouta Ranciet, vint en 89, puis l'aurore commença toute enveloppée d'orage; puis l'éclipse nocturne et profonde... Le soleil n'en luit pas moins... Merveilleuse prophétie dont nous sommes appelés à hâter la réalisation.

Afin de célébrer ce Centenaire le Conseil Municipal a voté 2.000 francs pour des réunions publiques, et son comité uni à celui de la Société du Centenaire, a décidé d'organiser un grand Banquet fraternel et patriotique à l'Hôtel-de-Ville.

Nous engageons donc tous nos amis, tous ceux que l'avenir de la République préoccupe à s'unir à nous pour fêter dignement le Centenaire de 1789, de cette grande date qui a donné à la France son émancipation républicaine, et nous les invitons tous à prendre part au grand banquet patriotique que la municipalité a organisé en l'honneur de la Révolution accomplie par nos glorieux ancêtres.

À la suite de la circulaire ministérielle adressée à tous les préfets, M. le Préfet de la Loire avait de son côté adressé, il y a quelques jours, à tous les maires du département, une lettre officielle qui contenait notamment le passage que voici:

« Tous les Français doivent s'associer pour célébrer les progrès sociaux accomplis depuis un siècle; tous doivent s'unir pour affirmer leur confiance dans les destinées de la France.

S'il est bon de montrer au Monde entier, dans une Exposition samségale, les merveilleux progrès accomplis par notre génie artistique et industriel, il est plus utile encore de prouver aux Peuples, épris de progrès et de civilisation, qu'un même Français, et que les lutttes pour le triomphe de nos idées n'ont fait que fortifier notre amour pour la France, notre passion pour son indépendance et sa grandeur.

Vous inspirant de ces sentiments qui sont ceux de tous les habitants de la Loire, sans distinction de foi religieuse ni d'opinion politique, je vous prie de convoquer votre conseil municipal, et de l'inviter à arrêter les mesures qu'il conviendra de prendre, afin de célébrer dignement, avec le concours de tous les citoyens de votre commune, l'anniversaire du 5 mai 1789.

Ces jours derniers M. le Préfet, a adressé en outre à MM. les Sous-Préfets, Maîtres, enfin à tous les représentants de l'autorité du département, une seconde circulaire relative aux fêtes du Centenaire et ainsi conçue:

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à l'occasion de la fête du Centenaire de 1789, j'autorise les débitants de boissons à laisser leurs établissements ouverts toute la nuit du 5 au 6 mai prochain.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Programme des Fêtes. — Samedi 4 mai, à 7 heures du soir: Salves d'Artillerie, à 8 heures, trois Retraites aux Flambeaux.

1° Fanfare de Roanne, départ des Casernes, itinéraire: Rue du Collège, rue Ste-Elisabeth, place de l'Hôtel-de-Ville.

2° Harmonie Roannaise, départ, Octroi du Faubourg-Mulsant, itinéraire: Rue de la Côte, rue Nationale, place de la République.

3° Avenir Musical, départ, place des Cerisiers, itinéraire: Rue Brisson, rue de la Sous-Préfecture, rue Nationale, place de la Loire.

La circulation des voitures sera interdite sur tout le parcours des retraites de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir.

Le Dimanche 5 Mai

A 8 heures. — Revue de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et du Matériel d'Incendie sur la place de l'Hôtel-de-Ville, départ des Promenades à 7 heures 1/2.

A 9 heures du matin. — Réunion des Écoles, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, Concert par la Fanfare du Collège et la Chorale des Instituteurs.

A 2 heures 1/2. — Place St-Louis, Concert par l'Avenir Musical.

A 3 heures. — Concert aux Promenades, par l'Harmonie Roannaise.

A 4 heures. — Aux Promenades, courses de Vélocipèdes, par la Société du Velo-Club Roannais, distribution de prix.

A 5 heures. — Place de l'Hôtel-de-Ville, Concert par la Fanfare et Séance de Gymnastique par la Société, les Enfants de la Loire.

De 4 heures à 6 heures, jeux divers dans les Faubourgs, distribution de prix.

A 5 heures 1/2. — Concert sur la place St-Etienne, par la Chorale.

A 6 heures. — Grand BANQUET populaire à l'HOTEL-DE-VILLE.

A 9 heures. — Place de l'Hôtel-de-Ville, Bal public, Illumination de la place de l'Hôtel-de-Ville, de l'Hôtel-de-Ville, du Théâtre, décoration des Monuments publics.

Aux habitants. — Avec le programme des fêtes, M. le Maire a fait afficher l'appel aux citoyens suivant:

CITOYENS,

La municipalité compte sur le patriotisme des habitants pour donner à la célébration de cette date mémorable tout l'éclat que mérite le Centenaire de la Révolution.

Que l'initiative particulière en favorisant et en illuminant chaque habitation, seconde les efforts de la Municipalité et les fils de 1789 auront fait leur devoir!

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Le Maire, ANTOY AUBOYER.

Banquet patriotique. — Nous rappelons à nos amis que leur devoir est de prendre part au banquet patriotique qui a lieu aujourd'hui, 5 mai, à 6 heures du soir à l'Hôtel-de-Ville et, nous les engageons vivement à se procurer des cartes d'admission au prix de 3 francs.

Concert de la place Saint-Louis. — L'Avenir Musical de Roanne, sous la direction de M. LAGER, donnera, aujourd'hui, à 2 heures, un Concert sur la place Saint-Louis.

PROGRAMME:

1° Les Fiancés, allégo militaire, Coquelet. — 2° Polka des Marteaux, E. Fischer. — 3° Le sommeil de Diane, fantaisie, Bléger. — 4° La fête du 22 Novembre, marche, Bléger. — 5° La Marseillaise, XXX.

Concert au kiosque des Promenades donné par l'Harmonie Roannaise, sous la direction de M. Bacot.

PROGRAMME:

1° L'Accord parfait, pas redoublé-défilé, L. Desailly. — 2° Juliette, Polka pour piston soliste, M. Leveast, J. Legendre. — 3° Babilolette, Gavotte pour Clarinette, Soliste, M. Muguet, E. Mullot. — 4° La Glingotte, grande valse, J. Gantz. — 5° La Marseillaise, chant National, Rouget de l'Isle.

Concert de la Place St-Etienne. — donné par la Lyre Roannaise, sous la direction de M. Bacot.

PROGRAMME:

1° Le Drapeau tricolore, choré, J. Monestier. — 2° Symphonie et Orphéonistes, fantaisie, A. Vidal. — 3° Gloire à la France, poésie de V. Hugo, E. Bazin. — 4° La Revanche, choré patriotique, A. Saintis. — 5° La Marseillaise, chant National, Rouget de l'Isle.

Revue de la Garnison. — M. le Maire de Roanne ayant télégraphié à M. le Ministre de la Guerre pour avoir une revue de la garnison le 5 Mai, voici la réponse qu'il a reçue:

M. le Ministre de la Guerre à M. le Maire de Roanne.

Aucune revue n'aura lieu le 5 Mai. Cette mesure, générale, est destinée à éviter toute fatigue aux troupes. Une revue aura lieu le 12 mai.

Centenaire de 1789. — Distribution de secours aux ouvriers sans travail. — Le Maire de la ville de Roanne donne avis qu'à l'occasion de la célébration du Centenaire de 1789, une somme de 500 fr. sera distribuée en espèces par les soins des membres de la Commission des ouvriers sans travail, qui délivreront des bons payables, dimanche 5 mai de 7 heures à 9 heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, salle des étrangers.

Pour le faubourg de Clermont: les citoyens conseillers, Besacier et Barge, distributeurs, 200 fr.; pour le faubourg Mulsant: les citoyens conseillers Aulas et Arthaud, distributeurs, 100 fr.; pour le faubourg de St-Nicolas: les citoyens conseillers Genette et Narbat, distributeurs, 100 fr.; pour le centre, les citoyens conseillers, Charneret et Gresselin, distributeurs, 100 fr.; total 500 fr.

M. le Préfet. — Si A. Daudet, nous a dit qu'un Sous-Préfet n'est pas méchant, nous pouvons dire à notre tour qu'il en est de même pour notre Préfet.

En effet, ce fonctionnaire qui avait d'abord interdit à tous ses agents, quels qu'ils soient, et surtout aux instituteurs, de prendre part à la célébration du Centenaire ordonnée par lui, vient au dernier moment d'adresser une dépêche par laquelle il les engage à assister au banquet de l'Hôtel-de-Ville et à s'associer à toutes nos fêtes commémoratives. M. le Sous-Préfet assistera donc au Banquet municipal.

L'ordre public. — On sait qu'à la suite de certains rapports que nous ne nous permettrons pas de qualifier, le gouvernement s'était imaginé que « l'ordre public » n'était pas suffisamment assuré dans notre ville.

Dans une dépêche transmise à M. le Maire par M. le Sous-Préfet, M. le Ministre de l'Intérieur annonçait dernièrement que deux nouveaux postes de commissaire de police allaient être créés à Roanne.

Nos lecteurs trouveront bon sans doute que nous reproduisions aujourd'hui la lettre adressée à ce sujet à M. le Sous-Préfet, lettre qui a été lue à la dernière séance du Conseil municipal et par laquelle M. le Maire répond à la dépêche ministérielle.

Voici cette lettre que nos amis liront avec attention:

Roanne, le 30 avril 1889.

Monsieur le Sous-Préfet,

« En réponse à votre lettre du 12 avril, je ne puis que vous témoigner ma très grande surprise d'apprendre que: « les événements dont Roanne a été récemment le théâtre ont démontré l'insuffisance numérique des agents chargés d'assurer l'ordre public dans notre ville. » Je me demande avec stupeur, à quels dangers courus par l'ordre public, à quels événements ce paragraphe de la dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur peut bien faire allusion?

« Ce que je puis affirmer et que j'affirme d'une façon très catégorique, c'est que depuis que je suis à la tête de l'administration municipale de Roanne, jamais l'ordre n'a été troublé ni menacé de l'être, et je défie de citer un seul fait qui démontre le contraire. Il est bien possible que certaines personnes aient désiré le désordre au point de vue de leur politique, il est encore possible, et on m'a assuré que cela est vrai, que des agents envoyés de Paris, pour paraître gagner leur argent ou pour flatter certaine coterie, aient télégraphié au gouvernement que la ville était menacée d'un grand désordre; mais c'était archi faux. Pour noircir le tableau on a bien pu encore parler de dynamite volée dans ces derniers temps à notre barrage de la Tâche; mais j'ai pu facilement démontrer à M. le Sous-Préfet Liégey que c'était pure invention; que par suite de précautions prises, tout vol de cette nature était impossible.

« Le danger n'existait donc que dans l'imagination de certains trembleurs ou de gens intéressés à faire croire au désordre. Pendant les grèves et la période qui les a suivies et à l'occasion de la manifestation du 24 février, la population ouvrière de Roanne a été très calme et n'a mérité que des éloges; je suis heureux d'en rendre témoignage.

« Ceci bien établi, je ne vois pas pourquoi

le gouvernement créerait deux nouveaux postes de commissaire de police, nous ne saurions qu'en faire, l'ordre et la police de la ville étant suffisamment assurés avec un seul. Les rapports journaliers de notre commissaire en chef ne constatent, d'une façon même monotone, que des faits insignifiants qui démontrent la parfaite suffisance de notre police et la tranquillité de notre population.

« La création de deux nouveaux postes de commissaires ne se ferait qu'au détriment de notre chef de la police, dont les émoluments éventuels seraient diminués de 2/3, ce qui pourrait le décourager et même lui faire désirer son changement. Il est évident que ce n'est pas par un partage de ces émoluments, ce serait pour lui une perte sensible de voir diminuer dans une si forte proportion, après s'être donné beaucoup de peine à réorganiser son service.

Pour ces raisons, je ne puis que protester contre la création de deux nouveaux postes de commissaire et assurer de nouveau que l'état de notre population ne les comporte pas.

« Je vous prie, monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien appuyer mes justes observations et en même temps agréer mes empressements salutations. »

Le Maire de Roanne.

Une réunion privée. — Samedi dernier, une réunion privée a eu lieu à Venise, M. Audiffred donnait une conférence sur la Coopération. Cette réunion était organisée par la Société Coopérative des employés du chemin de fer. Malgré toutes les mesures rigoureuses prises pour ne pas permettre aux simples mortels d'assister à cette conférence, nous avons pu entendre une nouvelle édition des nombreuses « redites » de M. Audiffred. Nous ne voulons pas contredire M. Audiffred qui est resté purement dans le domaine coopératif, sur la coopération en général. Nous avons, nous aussi, déjà dit un mot dans nos colonnes sur la coopération.

C'est une vérité claire comme l'eau de roche; c'est un axiome sur lequel tout le monde ne peut qu'être d'accord. En tête générale les sociétés coopératives ne méritent que des encouragements.

Seulement la Société Coopérative des employés du Chemin de fer dont M. Audiffred s'est fait le défenseur, ne se trouve pas dans ce cas. Elle est absolument préjudiciable au petit commerce et si elle était beaucoup plus généralisée, elle en serait l'aine absolue. Toutes les sociétés coopératives n'ont pas les avantages que celle dont il s'agit possède au grand détriment des petits négociants. Cette Société qui, entre parenthèses, sert à surveiller activement les employés du chemin de fer, a de la part des compagnies, des faveurs que nulle autre société et aucun négociant ne peuvent avoir. Leurs prix de transport sont considérablement abaissés, sinon supprimés, et par le grand nombre de leurs adhérents elles peuvent réaliser des achats, excellents à tous les points de vue, qui leur permettent de livrer leurs marchandises au prix de revient, ce qui constitue un préjudice grave pour le petit commerce.

M. Audiffred a prêché aussi l'épargne, l'économie, l'ordre.

Nous estimons que l'on ne prêchera jamais assez l'épargne, l'économie, l'ordre, mais il est évident que tout le monde ne peut économiser, épargner. L'ouvrier qui ne travaille pas ou qui gagne peu ne pourra jamais parler à la Caisse d'Épargne ou aux caisses de secours ou de coopération, un salaire qui n'est même pas suffisant pour entretenir sa famille. Nous pourrions discuter longuement sur l'épargne et sur la coopération, car pour nous la coopération, c'est le socialisme.

La coopération, c'est le chef de la porte de l'avenir social qui doit améliorer la situation économique de tous et de chacun, nous en convenons. Mais il est des conditions dont il faut tenir compte, et il y a coopération et coopération, comme il y a fait et fait. Dans un prochain numéro nous reviendrons d'ailleurs sérieusement sur ce sujet qui mérite l'attention de tout le monde.

En tous les cas ces discussions devraient être entendues et utilisées par tous. Aussi nous ne comprenons pas le motif qui a engagé M. Audiffred à donner une conférence privée et non pas une conférence publique. Mais peut-être y sommes-nous maintenant? M. Audiffred a voulu sans doute à la fois plaire à la Société coopérative des employés du chemin de fer et ne pas s'aliéner le petit commerce.

Cependant, M. Audiffred, il faudrait bien une bonne fois déclarer que vous n'êtes pas toujours avec la chèvre et avec le chou.

Le Radical. — Nous avons reçu d'un de nos amis de Paris, une lettre qui commence ainsi:

Monsieur,

« Un des derniers jours de janvier, j'ai adressé un mandat postal de trois francs cinquante pour m'abonner au journal le Radical Roannais, j'ai mis moi-même la lettre à un grand bureau de poste après y avoir introduit le mandat. Je n'ai rien reçu. Alors j'ai écrit de nouveau une seconde lettre pour réclamer une solution quelconque; toujours pas de réponse. »

Notre correspondant constate un fait que rien ne nous empêche de constater aussi. Mais il se trompe toutefois en nous disant ceci un peu plus loin:

« Je viens donc m'adresser à vous et vous prier d'intervenir pour que la somme de trois francs cinquante centimes que j'avais envoyée pour un abonnement non servi, soit versée au bureau de bienfaisance de Roanne. »

Malheureusement nous ne pouvons ni obliger le Radical Roannais à servir ceux de ses abonnés qui ont payé par anticipation leur abonnement, ni le mettre en demeure de verser au bureau de bienfaisance la somme de 3 francs 50 qui lui a été adressée par notre ami. Ce que nous pouvons, c'est faire parvenir gracieusement chaque semaine, en son lieu et place, le Réveil Roannais à notre correspondant. Nous le ferons avec plaisir.

Un lâcheur. — Nous apprenons que dans une réunion qui a eu lieu la semaine dernière à l'imprimerie du journal l'Union, un assistant ayant émis le vœu de faire de la concentration, de l'Union avec le parti radical, M. Audiffred aurait déclaré qu'il se soumettrait à l'exclusion d'un seul: M. Lafont. M. Fournier, qui naturellement, était présent à la réunion, n'aurait pas dit un seul mot en faveur de son directeur.

« Quel lâcheur que ce M. Fournier! »

M. Joly au « Journal Officiel. » — Nous sommes heureux d'annoncer que notre nouveau Sous-Préfet, vient de recevoir une distinction des plus honorifiques. Nous lisons dans le Journal Officiel du 2 Mai, ces lignes que nous reproduisons textuellement:

M. A. 1^{re} classe. — Joly Paul, sous-préfet de Roanne, précédemment secrétaire général de la préfecture de l'Oise, Lihus, 8 janvier 1889: a donné à tous l'exemple du dévouement et s'est exposé à de sérieux dangers pendant la durée des travaux entrepris pour sauver un ouvrier enseveli sous un éboulement, dans un puits de 12 mètres de profondeur.

Le concert de la Lyre Roannaise. — Nous avons entendu avec un grand plaisir le concert donné samedi dernier par la Lyre Roannaise. Mademoiselle Jeanne Bas en cantatrice consommée s'y est taillée une véritable succès; sa voix sympathique et sa méthode, ont été très goûtées de la salle qui la hissée à chaque morceau. Nous l'entendons pour la première fois à Roanne; nous espérons qu'elle y reviendra.

M. Polette dans Roses et Marguerites, nous a fait entendre une voix de ténor léger d'un timbre des plus harmonieux; le sentiment avec lequel il a rendu cette mélodie lui a valu des applaudissements unanimes et bien mérités.

M. Berthillot avec les Plaintes de Sait nous a fait connaître une basse profonde comme on en voit rarement. Ses notes basses ont une ampleur et une gravité remarquables. M. Lacôte a chanté avec musique et talent l'air du Trovère.

La partie comique fort bien représentée par MM. Delhay, Lauerrois, Roux, Boivin Berthillot et Berthillot, comme dans tous les concerts de la Lyre, jeté la note gaie en alternance avec le sérieux.

Le 7^{me} du Train par tous les comique a été désopilant. MM. Boivin sont en progrès et nous ont donné La Fille de l'Épicière avec une verve et un entrain endiablés.

La première Pipe et Embrasse-moi ont été également fort goûtés.

Mmes Canu et Guillemet ont accompagné au piano avec l'art que tout le monde leur reconnaît.

La Lyre et l'Harmonie, sous l'habile direction de M. Bacot, ont été à la hauteur de leur tâche.

Nous constatons avec plaisir que leur excellente réputation n'est pas surfaite; aussi nous promettons-nous d'entendre aujourd'hui ces deux sociétés qui donnent sur nos places publiques chacune leur concert respectif en l'honneur du Centenaire.

Au théâtre. — Mercredi, 8 mai, il sera donné au théâtre une représentation de La Porteuse de Pain, le grand succès actuel du Théâtre de l'Ambigu.

Ce drame, en cinq actes et neuf tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Jules Dorval, publié et feuilletonné par le Petit Journal le Progrès de Lyon et autres, abonde en situations touchantes; le côté comique n'a pas été négligé. C'est une œuvre intéressante, d'une rare énergie, poignante, sombre même par moments, mais éclaircie, égayée par des scènes qui font ressortir sous leur vrai jour certains côtés remarquables et encore peu connus de la vie populaire à Paris. Cette pièce, vive d'allures, ne laisse pas prise un seul instant à l'indifférence et surtout à l'ennui.

La presse a été unanime à proclamer le succès de la Porteuse de Pain.

Distributions des Tableaux.

Prologue.

Le Presbytère de Chevry.

L'Arrestation.

2^{me} et 3^{me} Tableaux.

Le Salon de Mary Harman.

3^{me} Tableau.

Au rendez-vous des Bouloungers.

4^{me} Tableau.

Les deux Mansardes.

5^{me} Tableau.

La Boulangerie Lyonnaise.

6^{me} Tableau.

Chez l'Avocat Georges Darier

7^{me} Tableau.

La Rue Git-Le-Cour.

8^{me} Tableau.

Jacques Garrard.

AU 3^{me} TABLEAU.

LA BOULANGÈRE

Chanté par MM. LE GALLO et CERIZAY et toute la Troupe. Va l'importance, le Spectacle commencera à 8 heures très précises.

Les enfants de la Loire. — Dans notre dernier numéro nous avons publié une note par laquelle nous exprimions notre étonnement de ne pas avoir reçu en même temps que nos confrères roannais, une communication relative à la petite fête donnée par notre société de gymnastique à l'occasion du départ de son président, M. Georges Bancelin.

Le secrétaire de cette société nous écrit à ce sujet et nous déclare qu'il est seul responsable de ce petit incident. Il ajoute que ce n'est ni un manque aux convenances ni un oubli volontaire, mais seulement une erreur regrettable qui ne se commettra plus désormais. Donc acte.

Avis. — A l'occasion des fêtes du Centenaire, la mesure suivante a été décidée: Les cafetiers pourront laisser leurs établissements ouverts toute la nuit du 5 au 6 mai.

Les vacances. — On vient de prolonger jusqu'à mardi soir, en réalité jusqu'au mercredi matin, le congé accordé aux élèves des lycées et des écoles communales à l'occasion du Centenaire et de l'ouverture de l'Exposition. Je suis loin de blâmer cette faveur. Il eût été barbare et contraire à l'équité scolaire que cette grande date du Centenaire et la solennité non pareille de l'Exposition pussent s'accomplir loin des yeux et pour ainsi dire cachées à la jeunesse, à ceux qui plus tard devront perpétuer ces grands souvenirs après s'en être pénétrés. Dans les fêtes grandioses que la Convention décrétait pour célébrer la gloire des quatre armées victorieuses et la majesté du peuple libre secouant ses longues années de servitude, il y avait toujours place pour le char de l'enfance, et notre hymne immortel a le plus beau de ses couplets épiques consacré à « ceux qui entreront dans la carrière quand les aînés n'y seront plus. »

Les jeunes gens, plus que personne, ont droit d'assister aux fêtes républicaines du

5 et du 6 mai. On ne pouvait les garder reclus derrière les grilles des prisons scolaires ni penchés sur les pupitres tandis que toute la nation en fête célébrait ces grandes journées. On travaillait mal au bruit des salves d'artillerie annonçant les réjouissances publiques. Nos écoliers auraient eu ce jour-là des distractions légitimes et cette mauvaise humeur excusable chez ceux qui savent qu'on s'amuse au dehors sans eux. La République ne pouvait faire tort à ses futurs citoyens de ce congé national. Ce n'est pas à la date où l'on commémore l'affranchissement de tous les Français qu'on pouvait retenir prisonniers les petits-fils des libérés de 89.

Tout le monde approuvera donc la pensée du ministre accordant un congé exceptionnel à l'occasion des 5 et 6 mai. Cependant il est permis de faire remarquer qu'on aurait dû à l'avance se préoccuper de ce supplément de vacances qui était juste et nécessaire.

N'était-il pas possible sans supprimer pour cela le congé du Centenaire, de rogner sur les vacances de Pâques, de les reculer légèrement pour les faire coïncider avec les vacances du Centenaire. Les allées et venues de collégiens sont coûteuses et dérangeant fort les parents. Rien qu'à ce point de vue, il y aurait eu quelque sagesse à ne faire qu'une sortie générale pour Pâques et les fêtes du 6 mai.

EAU MINÉRALE

ST-PIERRE-LA-ROCHE SOURCE CORDELLE (Loire)

Claude-Marie GRAND, propriétaire. COURTIER POUR ROANNE: M. J.-M. MARTIN, rue Bellevue, 4 (Faubourg Clermont)

A la suite d'un Rapport de l'Académie impériale de Médecine de Paris, concluant que l'Eau minérale de Saint-Pierre-la-Roche (source Cordelle) pouvait être avantageusement utilisée.

M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, par un Arrêté en date du vingt-neuf Août mil huit cent soixante-cinq, a autorisé l'exploitation.

En présentant cette nouvelle Eau minérale à la consommation, il nous semble nécessaire d'en faire connaître la nature et les propriétés. Nous ne saurions mieux faire, dans ce but, que de citer l'extrait suivant d'un Rapport présenté à la Société impériale de Médecine de Lyon, par M. GLÉNARD, Directeur de l'École de

Médecine, au nom d'une Commission, Rapport que la Société a approuvé.

L'Eau minérale de St-Pierre-la-Roche, dit le Rapporteur, est une eau fraîche et limpide, d'une saveur acide très-agréable, sans arrière-goût amer ou salé, que présentent tous les caractères des eaux alcalines gazeuses.

A l'analyse je lui ai trouvé la composition suivante: Un litre d'eau contient: Acide carbonique 750. Bi-carbonate de soude 0 gr. 771. Id. de potasse 0 143. Id. de chaux 0 432. Id. de magnésie 0 185. Chlorure de sodium 0 024. Alumine avec trace de fer 0 035. Silice 0 350.

Total. 1 610

Soumise à l'analyse, dans le laboratoire de l'Académie impériale de Médecine de Paris, l'Eau minérale de Saint-Pierre-la-Roche a fourni à M. Bouis les résultats suivants.

En transformant les carbonates en bi-carbonates, on trouve qu'un litre d'eau renferme: Silice 0 014. Bi-carbonate de soude 0 885. Id. de potasse 0 124. Id. de chaux 0 446. Id. de magnésie 0 206. Chlorure de sodium 0 028. Sulfate de potasse 0 004. Fer Traces.

Total. 1 717

D'après cette composition, l'Eau minérale de Saint-Pierre-la-Roche est alcaline gazeuse et peut être avantageusement utilisée.

Comme on le voit, la composition de l'Eau minérale de Saint-Pierre-la-Roche peut être représentée comme une solution d'acide carbonique et de bi-carbonates alcalins ou ferreux, elle vient donc se ranger naturellement dans la catégorie des eaux gazeuses alcalines à côté des eaux de St-Galmier, de Condillac, de César, de Rensaison, etc., dont elle doit partager les propriétés. Ces propriétés sont trop connues pour que j'aie à les énumérer. Cependant il est une remarque que je dois faire ici, parce qu'elle n'est pas sans importance au point de vue de l'usage auquel ces eaux sont destinées. Dans la plupart des eaux gazeuses alcalines la proportion des bi-carbonates terreux, de chaux et de magnésie l'emporte et quelquefois même de beaucoup sur la proportion des bi-carbonates alcalins de soude et de potasse.

Dans l'eau de St-Pierre-la-Roche c'est le contraire: les bi-carbonates terreux y sont en moins grande quantité, et ce qu'il n'est pas moins important de noter, leur proportion dépasse à peine cette proportion de demi-millième que l'on peut compter dans une eau potable ordinaire.

C'est une constitution qui fait de l'eau de St-Pierre-la-Roche une eau légère, si agréable au goût, si facile à digérer, et la rend ainsi éminemment propre à servir comme eau de table, sans que son usage prolongé puisse présenter d'inconvénient.

En résumé, Messieurs, votre Commission croit devoir conclure:

- 1° Que l'eau, dite de St-Pierre-la-Roche (source Cordelle), est une eau minérale appartenant à la classe des eaux minérales gazeuses alcalines;
2° Que cette eau présente une composition qui en fait une excellente eau de table;
3° Que son introduction dans la consommation

publique ne peut être considérée que comme utile et avantageuse.

Lyon, le 12 Février 1866. Signé: A. GLÉNARD, Directeur de l'École de Médecine de Lyon.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite DUCHÉ, femme FONS

MM. les créanciers de la faillite de dame Duché, femme Pont, à Saint-Symphorien sont invités à se réunir au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 11 mai à 11 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Faillite Jean ZACCO

Par jugement du Tribunal de Roanne du 2 mai 1889, le sieur Jean Zacco, maître-plâtrier, à Roanne, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. F. Roche, a été désigné pour juge-commissaire, et M. A. Coquard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du Tribunal de commerce

de Roanne, le 11 mai prochain, à 1 heure du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Faillite FORGE

Par jugement du 2 mai dernier, l'ouverture de la faillite du sieur Forge, débitant, aux fontaines, à Rensaison qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 1er janvier 1889, a été reportée au 20 juillet 1889.

Roanne, le 4 Mai 1889.

Le Greffier, GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Demands d'emplois insérés gratuitement.

On demande chez un potager une femme forte bien au courant de la cueillette et de la préparation des légumes. S'adresser au bureau du journal. — Une jeune femme sans enfant, demande

à faire des ménages ou à occuper un autre emploi quelconque.

Pour les renseignements, s'adresser aux bureaux du journal.

MERCURIALE DE ROANNE

Table with 2 columns: Item and Price. Includes: Froment (1st, 2nd, 3rd qual.), Seigle, Orge, Avoine, Foin, Paille, Pommes, Haricots, Pomme de terre, Volaille, Beurre, Œufs, Pain.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

IMPRIMERIE COMMERCIALE & ADMINISTRATIVE DU « RÉVEIL ROANNAIS »

BUREAUX & ADMINISTRATION: ROANNE - 70, Rue Sainte-Élisabeth, 70 (Maison Bonnefoy) - ROANNE. Services: FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES, LETTRES D'INVITATION - CARTES D'ADRESSE, JOURNAUX - LABEURS - BROCHURES, etc.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE « LE SOLEIL » Assurances sur Vie entière - Mixtes à Termes fixes et Rentes Viagères

PONT-ALIX Géomètre-Expert 5, Rue de la Paroisse, 5 ROANNE. Arpentages, Plans, Dessins, Métrés, Travaux d'Architecture.

AVIS La Commission administrative de l'Hospice de Roanne, donne avis, que le 15 mai courant, à 3 heures du soir, au son Bureau, route de Charlieu, elle procédera à l'adjudication de divers travaux, s'élevant à 4,761 fr. 49.

On Demande des Courtiers pour annonces et abonnements. S'adresser au bureau du journal.

Eaux Minérales Françaises et Étrangères Mme veuve F. TACHON, propriétaire des Sources de Rensaison, à l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 1er mai, elle sera en mesure de lui livrer toutes les Eaux médicinales et de table.

ON DEMANDE à acheter un tricycle d'occasion. S'adresser à M. MONON, rue de Sully, 17. CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

QUINA NATURE ALBERTIN Apéritif des Gourmets. C'est un apéritif classé dans la 1re catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif d'hygiène publique de France.

LE RÉVEIL ROANNAIS Se trouve chez tous les Libraires et Marchands de journaux.

LA LINGERIE PARISIENNE Vend le Meilleur Marché de toute la Région. SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES COSTUMES DE 1re COMMUNION

Villégiature. - A Louer JOLIE CAMPAGNE à POUILLY-SOUS-CHARLIEU. Maison confortable avec serre et calorifère.

VENTE AMIABLE PAR SUITE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE d'un FONDS DE MAGASINS

DOULEUR évitée pour l'extraction des dents Anesthésie complète avec un Dr en médecine ou locale, sans endormir.

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ C. BAILLY Roanne. - 21, Rue Mably, 21 - Roanne. Chaussures en tous genres cousues à la main.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN Repas pour Noces et Festins. Déjeuners depuis 1 fr. 25. - Service à la carte

J. AUGÉ 77, Rue Ste-Élisabeth, ROANNE 6. LEÇONS DE PIANO Mme Vve Lucien AUBOYER, désire donner des leçons de Piano.

L'INCENDIAIRE Par Elie BERTHET. — Ah ça! qu'y a-t-il donc? demanda un des grognards, à demi-voix: voilà un singulier endroit pour faire halte, sous un soleil de feu, au moment où nous espérons être bientôt à notre aise, à l'auberge des Forgerons!

Bourguignon sortit des rangs, fit signe aux trois hommes qui lui avaient été désignés, et répondit de son ton jovial: — Suffit, brigadier, on s'y conformera; personnel ne passera ou que j'y perdrai mon nom! Allons, vous autres, au trop! marche!

— Quelle raison, grand Christophe? contem- plait donc ça. — Eh bien! tu n'en diras rien au moins... je suis sûr, là, entre nous... que le lieutenant est amoureux de la fille du maître de forges, de ce Van Baert... c'est chez moi, vois-tu, une opinion... bien arrêtée.

C'était un cabaret de chétive apparence, où les ouvriers de l'usine et les paysans de la vallée venaient s'enivrer une ou deux fois par semaine. Comme une pareille habitation n'avait pas une écurie bien vaste, il fallut attacher la plupart des chevaux aux arbres qui s'élevaient devant la porte et entretenaient un peu de fraîcheur autour de la maison.

— Enfin, où est-il maintenant? — Ma foi, il était là tout à l'heure, dit l'aubergiste en désignant la fenêtre qui donnait sur la montagne. Il est sorti sans doute.

Ce malheureux inspira à la fois la crainte et la pitié. L'autre prisonnier, celui que l'aubergiste avait désigné comme l'étranger établi depuis quelques jours dans son auberge, présentait un contraste frappant avec son compagnon d'infortune.